



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



AVENANT DE PROJET N°2

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE VILLE D'ANNONAY – ANNONAY RHONE AGGLO

Signature le 22 décembre 2023



Partenaires financiers signataires :



Partenaires locaux et autres partenaires :



AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE
REVITALISATION DU TERRITOIRE

VILLE D'ANNONAY – ANNONAY RHONE AGGLO

ENTRE

La Commune d'Annonay représentée par son Maire, Simon Plénet, habilité par la délibération n° CM- 2020-93 du conseil municipal du 3 juillet 2020,

Annonay Rhône Agglo, communauté d'agglomération, représentée par son Président, Monsieur Simon Plénet, habilité par la délibération n° CC-2020-150 du conseil communautaire du 9 juillet 2020,

ci-après les « collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par la Préfète du Département de l'Ardèche, Madame Sophie Elizéon,

Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par la Directrice Régionale Auvergne Rhône Alpes, Madame Barbara Falk,

Le groupe Action Logement représenté par le Directeur Régional, Monsieur Noël Pétrone,

L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par la Préfète du Département de l'Ardèche, Madame Sophie Elizéon,

Ci-après, les « partenaires financeurs »

d'autre part,

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action Cœur de Ville pour la ville d'Annonay, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action Cœur de Ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'Action Cœur de Ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action Cœur de Ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de la l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analyser le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville d'Annonay et d'Annonay Rhône Agglo à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires, à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriales décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local, l'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des

Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

La Banque des Territoires

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes. Les crédits d'ingénierie et les prêts de la Caisse des Dépôts sont soumis à la validation de ses comités internes.

L'avenant couvre la période de la date de signature du présent avenant jusqu'au 31/12/2026.

Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action Cœur de Ville

La Ville d'Annonay s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action Cœur de Ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du Maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV.

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact de la Chef de projet ACV :
Séverine Martinez – severine.martinez@annonayrhoneagglo.fr

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action Cœur de Ville

La Ville d'Annonay s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action Cœur de Ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées au niveau national et régional, newsletters, publications, interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville d'Annonay réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action Cœur de Ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'actions ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour à minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

4.1. Liste des secteurs d'intervention

i. Centre-ville

Les deux secteurs d'intervention décrits ci-après correspondent à des secteurs de centre-ville dans lesquels pourront s'appliquer les droits juridiques et fiscaux conférés par la signature d'une convention ORT :

- Le premier secteur correspond au **périmètre Action Cœur de Ville** tel que défini dans la convention ACV initiale. Il s'agit d'un périmètre large à l'échelle du centre-ville englobant à la fois les projets de revitalisation déjà mis en œuvre (Rives de Faya, Cœur de Ville historique) et des secteurs du centre-ville à redynamiser ou développer.
- Le deuxième secteur correspond à la zone commerciale de **Bel Air**. Il s'agit d'un quartier rassemblant des commerces de proximité, des résidences d'habitation à proximité de l'usine Iveco, plus gros employeur privé du territoire.

Les actions portant sur la rénovation de l'habitat et l'amélioration de l'offre de logement sont à concentrer sur le nouveau périmètre de l'OPAH-RU. Le dispositif de défiscalisation propre à l'ORT (dispositif Denormandie) s'applique en revanche à l'ensemble du périmètre de "l'ORT Centre-Ville" (périmètre ACV + Bel Air).

ii. Secteurs situés en entrée de ville

Si l'**entrée de ville Sud**, partie intégrante du cœur de ville, est **d'ores-et-déjà intégrée dans le périmètre ORT initial**, il est proposé d'intégrer **2 nouveaux secteurs** situés en entrée de ville dans le cadre du présent avenant :

- La **zone des 6 chemins**, située à l'entrée Nord de la ville d'Annonay. Cette zone d'entrée de ville comprend du commerce avec la présence d'un supermarché, d'un centre aquatique à rayonnement intercommunal, plusieurs friches (ex-bricomarché, ex-piscine municipale, ex-bowling, ex-boîte de nuit), de l'habitat. Les enjeux sur cette entrée de ville sont de parvenir à améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère tout en favorisant le recyclage des friches présentes dans une démarche de transition écologique. Il est également nécessaire de renforcer les cheminements dédiés aux mobilités actives entre cette zone et le cœur de ville.
- La **zone du Mas/La Lombardière**, située à l'entrée Nord-Est du cœur d'Annonay, sur la commune de Davézieux. Cette zone est la principale zone commerciale du territoire. Le Scot l'identifie à la fois comme une zone économique de niveau « Scot », mais également comme un secteur préférentiel de périphérie de niveau « agglomération » pour l'accueil de commerces. Elle constitue l'une des principales entrées de ville de l'agglomération et le lieu de passage presque obligé pour les personnes venant du Nord ou de l'Est et souhaitant se rendre sur le cœur d'Agglomération (Annonay, Davézieux, Boulieu-lès-Annonay et Roiffieux).
Aujourd'hui, cette entrée de ville est peu qualitative, très routière, non paysagée et fortement imperméabilisée avec notamment des problématiques en lien avec le ruissellement des eaux pluviales. Cela résulte notamment de l'absence de plan d'aménagement d'ensemble pour cette zone, dont l'urbanisation, caractéristique des zones commerciales développées « au coup par coup », ne reflète pas l'effet vitrine escompté à l'entrée du cœur du territoire. Elle ne participe ainsi pas à la mise en valeur du patrimoine architectural et industriel de qualité de l'agglomération.

Les objectifs à atteindre sur cette entrée de ville sont les suivants :

- Favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols
- Améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Anticiper les évolutions du secteur commercial et des modes de consommation tout en contrôlant le développement de la zone pour éviter de porter atteinte au commerce de centre-ville et de centre-bourg du territoire dans une recherche de complémentarité.

Il convient de noter que ces deux secteurs d'intervention d'entrées de ville ne pourront bénéficier des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciale ni des droits juridiques et fiscaux conférés aux ORT de centre-ville tel que prévu dans l'article 5 du présent avenant.

4.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée par la Ville et Annonay Rhône Agglo en 2019.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciale s'appliquent ;
- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiées de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteur d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre du volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

6.1. Plan d'action global

Le plan d'action global détaillé ci-dessous est tiré du tableau collaboratif national exporté depuis l'outil GRIST. Le plan d'action ACV de la Ville d'Annonay comprend les actions initiées sur la période 2018-2022 en cours de déploiement et à finaliser sur la période 2023-2026 (référéncées ci-après AM ou D) ainsi que des actions nouvelles (référéncées ci-après AN).

Les fiches actions correspondant aux nouvelles actions pour la période 2023-2026 sont détaillées en annexe 2 du présent avenant.

AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT

N° Fiche action	Titre du projet	Description du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	Coût total (TTC)
AM2	Actions sur les immeubles en îlots spécifiques du « Coeur de ville historique »	Déploiement des actions du PNRQAD portant sur les îlots identifiés du cœur de ville historique en direct ou avec l'appui d'EPORA, dans une perspective de requalification en logements ou espaces publics. Projet en cours de déploiement et à poursuivre : requalification de l'îlot Musée avec Habitat Dauphinois et Ardèche Habitat.	1.5 - Action foncière (outil de portage ou friches)	Ville d'Annonay	3 005 000,00 €
AM300	Accompagnement la transformation des locaux commerciaux vacants	Dans les rues à la commercialité faible, inciter les propriétaires à transformer l'usage des rez-de-chaussée autrefois commerciaux (locaux communs, halls d'immeuble plus spacieux, garages à vélos...)	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Annonay Rhône Agglo et Ville d'Annonay	192 500,00 €
AN32	Mise en œuvre d'une nouvelle OPAH-RU 2023-2028	Nouvelle OPAH-RU sur un périmètre élargi au quartier de Cance et la rue de Tournon, lancement d'une étude préalable à al mais en œuvre d'une ORI 3 et lancement d'études de faisabilité et d'éligibilité RHI/THIRORI	1.3 - Accompagnement et animation logement/habitat	Annonay Rhône Agglo	4 909 500,00 € pour la période 2023-2026
AN33	Etude de programmation en vue de la requalification de la Maison des Associations et lancement d'un AMI	Etudier quelles sont les opportunités de devenir possible pour la Maison des Associations, bâtiment situé en plein cœur de ville, en surplomb du parcours marchand, en vue du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.	1.1 - Diagnostics, études et stratégies	Ville d'Annonay	35 000,00 €

AXE 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE

N° Fiche action	Titre du projet	Description du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	Coût total (TTC)
AM3	Recours à une solution de recherche de franchises commerciales	Mise en place d'une solution de recherche d'enseignes nationales pour favoriser leur implantation sur le territoire et notamment le centre-ville.	2.6 - Développement économique, artisanal et industriel	Annonay Rhône Agglo	60 000,00 € (20 000 € par an)
AM6	Remembrements, acquisitions et travaux sur les cellules commerciales	La vacance commerciale en centre-ville nécessite pour être renversée la mise en œuvre d'une action publique forte. L'objectif de cette action est de disposer d'un accompagnement particulier de fonds de soutien dédiés et d'outils techniques et juridiques adaptés.	2.2 - Action foncière et immobilière	Ville d'Annonay Annonay Rhône Agglo	90 000,00 €
AM14	Mise en place d'actions de théâtralisation de l'espace public par de l'urbanisme éphémère	Définition d'un programme d'animation à mettre en place sur le centre-ville : - Végétalisation éphémère d'espaces publics - Exposition artistique sur des espaces publics du parcours marchand - Installations éphémères (exemple ciels de rue)	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	Annonay	30 000,00 €
AM20	Installation en cœur de ville d'un concept de halle gourmande/magasin de producteurs locaux	Imaginer un concept marchand innovant et hybride pouvant permettre l'accueil d'une offre alimentaire de producteurs locaux tout en permettant l'accueil d'une offre plus éphémère, d'un espace de restauration nouvelle génération, d'un bar à tapas mais aussi d'évènements culturels (exposition, concerts,..).	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	Ville d'Annonay	A définir en fonction du projet
AM21	Renforcement du quartier d'artisans d'art et amélioration de la visibilité	Poursuivre l'accompagnement à l'installation de nouveaux artisans créateurs sur le centre ancien. Déployer des actions dans l'ensemble de la ville visant à mettre en valeur les produits du cœur d'artisans. Créer des vidéos présentant les artisans, leur boutique, leurs savoir-faire	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	Annonay Rhône Agglo et Ville d'Annonay	40 000,00€
AM24	Mise en place d'une charte des façades commerciales	Rédaction d'une charte des façades commerciales et terrasses à l'échelle de la commune pour faciliter la compréhension du règlement de SPR et accompagner les	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...	Ville d'Annonay	1 950,00 €

N° Fiche action	Titre du projet	Description du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	Coût total (TTC)
		commerçants dans leurs projets de rénovation de devantures.			
AM25	Accompagnement des commerçants à la rénovation de leur commerce	Accompagnement technique et financier dans la création ou la modernisation d'un commerce (travaux intérieurs, devantures, investissements matériels)	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...	Annonay Rhône Agglo et Ville d'Annonay	En fonction des projets
AN34	Etude pour l'amélioration et la requalification possible de l'entrée Nord Est - zone du Mas	Améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère de cette zone d'entrée de ville située sur la commune de Davézieux, en intégrant les enjeux de sobriété foncière, de désimperméabilisation des sols et d'anticipation des évolutions du commerce et des modes de consommation. Une attention particulière sera portée sur les actions mises en œuvre qui ne devront pas venir contrarier les actions déployées dans le cœur de ville.	2.8 - Requalification de l'entrée de ville	Annonay Rhône Agglo	Etude en cours : 47 700,00 € Etudes complémentaires : à définir Coût requalif à définir en fonction du projet
AN35	Etude de requalification de l'entrée Nord - zone des 6 Chemins et accompagnement des projets privés dans la zone	Perspectives de requalification de cette entrée de ville en travaillant sur le recyclage des friches présentes dans le cadre de projets commerciaux et à vocation touristique et de mise en valeur du patrimoine historiques de la ville. Il est nécessaire de renforcer les cheminements dédiés aux mobilités actives entre cette zone et le cœur de ville et d'apaiser les circulations. Une attention particulière sera portée sur les projets pour ne pas porter atteinte au commerce de centre-ville.	2.8 - Requalification de l'entrée de ville	Ville d'Annonay	Etude : 25 000,00 € Coût requalif à définir en fonction du projet
AN36	Requalification de la friche du Quai de Merle - entrée Sud de la Ville	Recycler les friches du Quai de Merle pour redonner de l'attractivité au quartier, améliorer la qualité architecturale et paysagère de l'entrée Sud de la Ville en lien avec les nouveaux usages du quartier et notamment l'ouverture prochaine du nouveau conservatoire à rayonnement intercommunal dans une ancienne friche du quartier.	2.8 - Requalification de l'entrée de ville	Ville d'Annonay	Coût études et requalif à définir en fonction du projet

N° Fiche action	Titre du projet	Description du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	Coût total (TTC)
AN37	Etude de faisabilité pour l'implantation d'un projet à vocation commerciale et/ou de services dans la Maison des Service Publics	Etudier la faisabilité d'intégrer, dans la Maison des Services Publics, suite au départ prochain du service Etat Civil, une offre commerçante de type halle ou maison de producteurs avec potentiellement des services médicaux dans les étages du bâtiment.	2.1 - Diagnostics, études et stratégies	Ville d'Annonay	30 000,00€
AN38	Création d'un lieu ressource pour le commerce, du type "Fabrique à Boutiques"	Créer un lieu ressource pour le commerce, porte d'entrée privilégiée pour les porteurs de projet, au cœur du parcours marchand rassemblant la manager de centre-ville, les chambres consulaires, la fédération des commerçants.	2.6 - Développement économique, artisanal et industriel	Ville d'Annonay	10 000,00€

AXE 3 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE ET LES MOBILITES DECARBONEES

N° Fiche action	Titre du projet	Description du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	Coût total (TTC)
AN39	Restructuration du réseau de transport urbain	Restructurer le réseau de transport à l'échelle du territoire pour répondre aux besoins de mobilité des habitants, assurer les besoins de dessertes locales non satisfaits et favoriser l'intermodalité avec les mobilités actives au regard des enjeux économiques, d'habitat, d'attractivité et des projets en cours tout en optimisant les moyens disponibles.	3.1 - Diagnostics, études et stratégies	Annonay Rhône Agglo	Etude 50 000,00€
AN40	Valorisation de la gare routière pour favoriser l'utilisation du réseau de transport urbain	Amélioration de la signalétique et mise en place d'aménagements permettant de valoriser la gare routière, l'offre de transport en commun et l'intermodalité avec les modes actifs notamment	3.7 - Outils ou politiques visant à améliorer la mobilité : maison de la mobilité, forfait mobilité durable...	Annonay Rhône Agglo	70 000,00 €
AN41	Installation d'équipements favorisant les modes actifs	Poursuite de l'installation de stationnements vélos et d'aménagements des espaces publics favorables aux modes actifs	3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics...	Annonay Rhône Agglo + communes de l'Agglo	En fonction des projets de chaque commune
AN42	Mise en place d'un service de location de VAE moyenne durée	Mettre en place un service de location de VAE moyenne durée pour favoriser l'utilisation des modes actifs et permettre aux usagers de tester l'utilisation d'un VAE sur une période conséquente en vue d'un achat potentiel.	3.7 - Outils ou politiques visant à améliorer la mobilité : maison de la mobilité, forfait mobilité durable...	Annonay Rhône Agglo	100 000,00 €

AXE 4 : AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

N° Fiche action	Titre du projet	Description du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	Coût total (TTC)
AM13	Amélioration de la qualité urbaine des principaux espaces publics du cœur commerçant	Requalifier l'avenue de l'Europe, la rue Sadi Carnot, la place du 18 juin et les venelles reliant ces rues, dans la continuité des aménagements réalisés sur la place des Cordeliers et place de la Liberté	4.2 - Requalification de l'espace public	Annonay	2 190 000,00 €
AM27	Poursuite des opérations de dé-densification pour créer de nouveaux espaces résidentiels	Création de nouveaux espaces (jardins privés, espaces publics végétalisés...) en lieu et place d'anciens îlots dégradés dans le but d'aérer le centre historique et accentuer la résidentialité du quartier	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville d'Annonay et Annonay Rhône Agglo	600 000,00 €
AM29	Traitement et qualification des entrées vers le centre-ville	Qualifier les entrées vers le centre-ville par une intervention prioritaire sur les façades bâties très dégradées. Sensibilisation des propriétaires et action coercitive : Prise de délibération pour renforcer l'impact du plan façade : instauration de l'obligation décennale de ravalement ou de nettoyage des façades.	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville d'Annonay Annonay Rhône Agglo	20 000,00 €
AN44	Elaboration d'un plan de gestion pour la forêt du Montmiandon à Annonay	La forêt du Montmiandon est une forêt périurbaine de 140 hectares. Ce site présente un potentiel d'accueil important au regard de sa proximité avec le centre-ville d'Annonay. Dans le cadre de sa politique en faveur de transition écologique, la Ville souhaite élaborer un plan de gestion pour cette forêt conciliant les différents enjeux économiques, sociaux et environnementaux et usages du site.	4.5 – Nature en ville, biodiversité, sols vivants	Ville d'Annonay	30 000,00 €
AN45	Réhabilitation de l'ancienne décharge d'Annonay pour minimiser son impact sur la qualité des eaux de la Cance	L'ancienne décharge de la ville est située en bordure de la Cance. Le Syndicat des Trois Rivières souhaite lancer une étude d'avant-projet sur le remodelage et la stabilisation du talus de la décharge en bord de rivière. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'environnement, éviter la pollution à l'aval du cours	4.5 – Nature en ville, biodiversité, sols vivants	Syndicat des 3 Rivières	40 000,00 €

		d'eau et ainsi contribuer à améliorer le cadre de vie des Annonéens.			
AN46	Diagnostic et formalisation de la stratégie de transition écologique de la ville d'Annonay	Réaliser un diagnostic des plans et initiatives lancés sur le territoire (plan de végétalisation, plan énergie...) et accompagner ma ville dans la formalisation de sa stratégie sur la transition écologique, en lien avec la redynamisation du cœur de ville.	4.1 – Diagnostics, études, stratégies Action transverse concernant 'ensemble des axes	Ville d'Annonay	A définir selon cahier des charges de l'étude

AXE 5 : CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE

N° Fiche action	Titre du projet	Description du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	Coût total (TTC)
AM30	Repositionnement des services de la Maison des Services Publics	Repositionner les services de l'Etat Civil à l'Hôtel de Ville	5.2 - Accès aux services publics	Ville d'Annonay	A définir selon projet
AM31	Implantation en centre-ville d'un pôle de santé	Enrichir l'offre médicale en cœur de ville pour répondre à un double objectif : faciliter l'accès aux soins des habitants et générer du flux au cœur du parcours marchand	5.5 - Accès aux soins et santé	Annonay Rhône Agglo et Ville d'Annonay	162 000 €
AN43	Lancement d'un AMI sur le site Frachon pour création d'une offre d'hébergement de plein air	L'élaboration du Schéma de Développement Touristique a permis de mettre en exergue le manque d'hébergements touristiques sur le territoire. La ville d'Annonay a été dotée, durant des décennies, d'un camping municipal qui a fermé ses portes en 2016. L'objet de cet AMI est d'identifier des porteurs de projet potentiels pour la création d'un site d'hébergements de plein air.	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	Ville d'Annonay	36 000,00 €

6.2. Calendrier général du projet

N° fiche action	Titre du projet	Axe	Initié 18-22	T1 23	T2 23	T3 23	T4 23	T1 24	T2 24	T3 24	T4 24	T1 25	T2 25	T3 25	T4 25	T1 26	T2 26	T3 26	T4 26
AM2	Actions sur les immeubles en îlots spécifiques du « Cœur de ville historique »	1																	
AM300	Accompagnement la transformation des locaux commerciaux vacants	1																	
AN32	Mise en œuvre d'une nouvelle OPAH-RU 2023-2028	1																	
AN33	Etude d'opportunité sur la Maison des Associations	1																	
AM3	Recours à une solution de recherche de franchises commerciales	2																	
AM6	Remembrements, acquisitions et travaux sur les cellules commerciales	2																	
AM14	Mise en place d'actions de théâtralisation de l'espace public	2																	
AM20	Installation en cœur de ville d'un concept de halle gourmande/magasin producteurs	2																	
AM21	Renforcement du quartier d'artisans d'art et amélioration de la visibilité	2																	
AM24	Mise en place d'une charte des façades commerciales	2																	
AM25	Accompagnement des commerçants à la rénovation de leur commerce	2																	
AN34	Etude pour l'amélioration et la requalifica° possible de l'entrée Nord Est - zone du Mas	2																	
AN35	Etude de requalifica° de l'entrée Nord - 6 Chemins et accompagnement projets privés	2																	
AN36	Requalification de la friche du Quai de Merle - entrée Sud de la Ville	2																	
AN37	Etude de faisabilité pour l'implantation d'un projet à vocation commerciale dans la MSP	2																	

N° fiche action	Titre du projet	Axe	Initié 18-22	T1 23	T2 23	T3 23	T4 23	T1 24	T2 24	T3 24	T4 24	T1 25	T2 25	T3 25	T4 25	T1 26	T2 26	T3 26	T4 26
AN38	Création d'un lieu ressource pour le commerce, du type "Fabrique à Boutiques"	2																	
AN39	Restructuration du réseau de transport urbain	3																	
AN40	Valorisation de la gare routière pour favoriser l'utilisation du réseau urbain	3																	
AN41	Installation d'équipements favorisant les modes actifs	3																	
AN42	Mise en place d'un service de location de VAE moyenne durée	3																	
AM13	Amélioration qualité urbaine des principaux espaces publics du cœur commerçant	4																	
AM27	Poursuite opérations de dé-densification pour créer des espaces résidentiels	4																	
AM29	Traitement et qualification des entrées vers le centre-ville	4																	
AN44	Elaboration d'un plan de gestion pour la forêt du Montmiandon à Annonay	4																	
AN45	Réhabilitation de l'ancienne décharge d'Annonay	4																	
AN46	Diagnostic et formalisation de la stratégie de transition écologique de la ville	4+																	
AM30	Repositionnement des services de la MSP au sein du cœur de ville	5																	
AM31	Implantation en centre-ville d'un pôle de santé	5																	
AN43	Lancement AMI sur le site Frachon - création offre d'hébergement de plein air	5																	

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1. Calendrier

La démarche d'évaluation proposée est en cohérence avec le déploiement des projets. Il est ainsi proposé de réaliser un suivi/évaluation avec la mise en place de critères de suivi dès le lancement des projets et jusqu'à la fin du programme. Quand cela est possible, les critères seront aussi renseignés pour la première période d'ACV 2018-2022 afin de disposer d'une évaluation plus complète depuis le début de la mise en œuvre du programme.

Cette démarche pourra être complétée à la fin de la période 2023-2026 par une évaluation globale des résultats.

Une note de cadrage de la démarche est transmise à la Direction du Programme après la signature du présent avenant.

7.2. Méthode

La démarche d'évaluation est pilotée par la Ville d'Annonay en régie. La cheffe de projet Action Cœur de Ville est en charge de la démarche en lien avec les services en capacité de collecter les données de suivi.

La démarche s'appuie sur :

- Un comité d'évaluation chargé d'assurer le suivi de la démarche, composé d'élus et de techniciens de la Ville, de l'Agglo et des partenaires du programme. Ce comité pourra se réunir en marge des comités techniques et comités de projet ACV.
- Un référentiel d'évaluation qui cadre la démarche autour des questions évaluatives listées dans le paragraphe suivant.
- Le tableau de bord permettant le suivi régulier des critères et le partage d'information avec le comité d'évaluation.

7.3. Objectifs et questions évaluatives

La démarche d'évaluation a pour objectif de s'assurer, pour le programme d'actions déployées, de :

- sa pertinence (analyser les objectifs de l'action publique par rapport aux besoins et aux enjeux)
- son efficacité (comparer les réalisations, résultats et impacts atteints aux objectifs initiaux)
- son efficience (rapporter les réalisations et/ou résultats aux ressources engagées)
- sa cohérence par rapport aux autres politiques publiques menées

Les questions évaluatives proposées sont donc les suivantes :

- Dans quelle mesure les projets mis en place permettent de répondre aux besoins de revitalisation du centre-ville ?
- Est-ce que les projets mise en œuvre ont permis une meilleure attractivité de la ville ?
- Dans quelle mesure les moyens engagés ont permis d'atteindre les objectifs des projets ?
- Est-ce que les projets réalisés sur le territoire répondent aux mêmes objectifs de revitalisation du centre-ville ?
- A l'inverse, est-ce qu'ACV s'inscrit en cohérence avec les autres politiques locales ?

7.4. Indicateurs retenus

Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville		
Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> L'offre de logements est diversifiée Le nombre de logements insalubres est réduit La performance énergétique des logements est améliorée Les nouveaux logements sont construits de manière contrôlée et mesurée dans une logique de renouvellement urbain Le prix des logements en centre-ville sont attractifs par rapport à la périphérie 	Indicateurs de suivi	Nombre de logements
		Nombre de logements vacants
		Nombre de logements insalubres
		Nombre de logements démolis
		Taux et évolution du volume de transaction
	Indicateurs de résultat	Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement
		Evolution du prix de l'immobilier (appartements et maisons)
		Nombre de logements réhabilités par Action Logement
		Nombre de logements subventionnés par Anah
		Nombre de logements subventionnés par Anah et Action logement
	Indicateurs d'impact	Nombre de copropriétés immatriculés (évolution début/fin de projet)
		Taux et évolution de la vacance de logement (vacance globale)
		Taux et évolution de la vacance de logement (vacance structurelle)
		Evolution de la population
		quelle est la dynamique du marché immobilier ?
Evolution du nbr de transactions maisons anciennes > 10 ans		
Evolution du nbr de transactions terrains à bâtir > 10 ans		
Evolution du prix de l'immobilier appartements anciens > 10 ans		
Evolution du prix de l'immobilier maisons anciennes > 10 ans		
Evolution du prix de l'immobilier terrain à bâtir		
Taux et évolution de la vacance de logement (vacance globale)		
évolution de la qualité de l'habitat	Taux et évolution de la vacance de logement (vacance structurelle de plus de 2 ans)	
	Taux et évolution de la vacance de logement (vacance structurelle de plus de 5 ans)	
	Nombre de logements réhabilités dans le cadre de l'OPAH-RU	
	Montant de travaux engagés dans le cadre de l'OPAH-RU	
	Montant de subventions engagés dans le cadre de l'OPAH-RU	
	Nombre de logements réhabilités bénéficiant des financements Action Logement	
	Montant des prêts accordés par Action Logement	
	Montant des subventions accordées par Action Logement	
Evolution du Parc Privé Potentiellement Indigne		
Nombre de logements sortis des étiquettes E, F, G		
Evolution de l'indice de fragilité des copropriétés		
Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré		
Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> L'offre commerciale est attractive, diversifiée et pérenne L'évasion commerciale est réduite L'installation de nouveaux commerçants est facilitée L'adaptation des commerces aux enjeux numériques est facilitée Les circuits-courts sont favorisés 	Indicateurs de suivi	Fréquentation des rues commerciales / zone de chalandise
		Nombre d'événements économique et commercial (salons, foires, marchés...)
		Nombre et typologie des commerces locaux
		Ratio enseignes locales / franchises nationales et internationales
		Evolution du nombre de commerces utilisant les circuits-courts
	Indicateurs de résultat	Nombre de commerces accompagnés sur investissements et rénovation
		Evolution du nombre et typologie des commerces installés depuis moins de 2ans
		Nombre de prêts accordés à des indépendants dans les villes ACV et répartition des prêts par activité
	Indicateurs d'impact	Evolution du nombre d'emplois
		Taux et évolution de la vacance commerciale
Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions		
Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> La congestion automobile est limitée La place de la voiture en centre-ville est limitée L'offre de stationnement est rationalisée Les transports en commun sont favorisés Les modes de déplacement doux sont favorisés De nouveaux aménagements cyclables sont créés Le centre-ville est davantage piétonnisé 	Indicateurs de suivi	Part modale de déplacements doux (piétonne, vélo...)
		Comptages piétons et vélos
		Fréquence des transports / heure
		Tarif horaire moyen des places de stationnement
		Evolution du nombre de km de voies cyclables
	Indicateurs de résultat	Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville / périphérie
		Evolution du nombre de places enterrées / totales
		Evolution de la fréquentation des transports en commun
	Indicateurs d'impact	Evolution de la part modale de la voiture individuelle
Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine		
Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Des espaces de loisirs sont créés en centre-ville 	Indicateurs de suivi	Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux
		Nombre de sites patrimoniaux ouverts au public
		Nombre et fréquence des animations patrimoniales réalisées
	Indicateurs de résultat	Nombre de chantiers en cours ou finalisés
		Typologie des actions d'aménagement
		Typologie des opérations de réhabilitation
		Rédaction de nouveaux documents réglementaires
		Evolution du nombre d'espaces verts parc ou jardin
	Indicateurs d'impact	Evolution de la fréquentation touristique
		Satisfaction des habitants
Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs		
Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> L'offre d'équipements publics augmente et est pérennisée L'offre d'équipements publics est plus accessible Le service numérique est amélioré 	Indicateurs de suivi	Fréquentation des équipements culturels (bibliothèques, musées, théâtres, cinémas, salles de concert, Micro-Folie...)
		Fréquence des animations culturelles
		Nombre de librairies
	Indicateurs d'impact	Liste ou nombre des équipements de formation (nouveau centre CNAM)
		Evolution du nombre de places en écoles et crèches
		Installation d'un nouveau cinéma en centre-ville et fréquentation
		Création de pôles de santé
		Création de pôles culturels
		Evolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La Ville d'Annonay et Annonay Rhône Agglo s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Avenant de projet à la convention Action Cœur de Ville d'Annonay signé en 7 exemplaires, le

Ville d'Annonay	Annonay Rhône Agglo	Etat
Banque des Territoires	Anah	Action Logement

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions

Actions livrées

Type d'activité	Titre du projet	Sous axe	Axe principal	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Étude	Étude préalable à la mise en oeuvre d'une Opération de Restauration Immobilière n°2	1.1 - Diagnostics, études et stratégies	1	Ville d'Annonay	D1	1 690 000,00 €	2019	T1 2020	Action livrée
Étude	Etude d'opportunité sur l'extension de l'OPAH actuelle	1.1 - Diagnostics, études et stratégies	1	Annonay Rhône Agglo	D2	- €	T1 2022	T4 2022	Action livrée
Action	Opération façades, devantures et vitrines, bâtiments publics	1.3 - Accompagnement et animation logement/habitat	1	Annonay Rhône Agglo et Ville d'Annonay	AM1		T3 2019	T1 2020	Action livrée
Étude	Diagnostic commercial et élaboration d'un schéma d'aménagement commercial	2.1 - Diagnostics, études et stratégies	2	Annonay Rhône Agglo et Ville d'Annonay	D3	50 000,00 €	2019	2019	Action livrée
Action	Création d'un poste de manager de centre-ville	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	2	Ville d'Annonay	AM5	- €		T4 2019	Action livrée
Étude	Etude stratégique sur le réseau de transport urbain et le développement des mobilités douces	3.1 - Diagnostics, études et stratégies	3	Annonay Rhône Agglo	D4	122 067,00 €	T4 2022	T3 2023	Action livrée
Action	Aménagement du parking de la Valette	3.3 - Stationnement : infrastructures et politique	3	Ville d'Annonay	AM8	2 350 000,00 €	2019	2020	Action livrée
Étude	Etude d'opportunité sur le devenir des friches de Cance	4.1 - Diagnostics, études et stratégies	4	Ville d'Annonay	D5	191 493,00 €	T2 2020	T3 2022	Action livrée
Action	Rives de Faya, aménagement des espaces publics (parvis, abords nouveau cinéma...)	4.2 - Requalification de l'espace public	4	Ville d'Annonay	AM9	1 319 348,86 €	2017	T4 2022	Action livrée
Action	Rives de Faya, extension du pôle d'échange multimodal	4.2 - Requalification de l'espace public	4	Annonay Rhône Agglo	AM10	1 166 626,00 €	2016	2019	Action livrée
Action	Restauration de la Tour des Martyrs	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	4	Ville d'Annonay	AM11	420 000,00 €	T3 2020	T2 2023	Action livrée
Étude	Etude d'opportunité pour la création d'un centre de santé pluridisciplinaire	5.1 - Diagnostics, études et stratégies	5	Ville d'Annonay	D7	- €	T4 2018	T4 2020	Action livrée
Action	Création d'un pôle petite enfance	5.2 - Accès aux services publics	5	CIAS d'Annonay Rhône Agglo	AM12	- €	Avant 2018	T1 2022	Action livrée
Action	Requalification et transformation des parcs urbains du centre-ville	4.5 - Nature en ville, biodiversité, sols vivants	4	Ville d'Annonay	AM17	- €	T4 2020	T1 2023	Action livrée
Action	Modification de l'emplacement du marché hebdomadaire	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	2	Ville d'Annonay	AM19	23 000,00 €	T1 2021	T2 2021	Action livrée
Action	Mise en place de comptage de flux piétons	2.1 - Diagnostics, études et stratégies	2	Ville d'Annonay	AM23	36 000,00 €	T1 2020	T4 2023	Action livrée

Actions abandonnées

Type d'activité	Titre du projet	Sous axe	Axe principal	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Action	Participation au Salon de la franchise et au SIEC	2.6 - Développement économique, artisanal et industriel	2	Annonay Rhône Agglo	AM4	3 450,00 €			Action abandonnée
Action	Création d'une liaison piétonne mécanisée ville haute – ville basse : Faciliter les déplacements depuis ou à destination du haut du quartier historique qui comprend des zones résidentielle et des équipements tel que l'hôpital, le cimetière, l'hôtel de Ville et le parking du Champ de Mars	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun	3	Ville d'Annonay	AM7		2019	2022	Action abandonnée
Étude	Etude d'opportunité sur la création d'un équipement d'hébergement de plein air	5.1 - Diagnostics, études et stratégies	5	Annonay Rhône Agglo	D6	- €			Action abandonnée
Action	Intégration sur le champ de Mars des aménagements permettant une appropriation de la place par les riverains	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	5	Annonay	AM15	- €			Action abandonnée
Action	Transformation de la rue Montgolfier en espace partagé et mixte	4.2 - Requalification de l'espace public	4	Annonay	AM16	- €			Action abandonnée
Action	Création d'une foncière locale pour l'achat de murs commerciaux en cœur de ville	2.2 - Action foncière et immobilière	2	Annonay et Annonay Rhône Agglo	AM18	- €			Action abandonnée
Action	Etude sur la mise en place de nouveaux services à clientèle (Call&Collect, livraison...)	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...	2	Annonay Rhône Agglo et Ville d'Annonay	AM22	- €			Action abandonnée
Action	Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces en centre-ville	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	2	Ville d'Annonay	AM26	- €			Action abandonnée
Action	Etude de la pertinence de la mise en place du permis de louer	1.3 - Accompagnement et animation logement/habitat	1	Annonay Rhône Agglo	AM28	- €			Action abandonnée

Actions en cours

Type d'activité	Titre du projet	Sous axe	Axe principal	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Action	Actions sur les immeubles en îlots spécifiques du « Coeur de ville historique »	1.5 - Action foncière (outil de portage ou friches)	1	Ville d'Annonay	AM2	3 005 000,00 €	Avant 2018	T4 2025	Action en cours
Action	Recours à une solution de recherche de franchises commerciales	2.6 - Développement économique, artisanal et industriel	2	Annonay Rhône Agglo	AM3	60 000,00 €	T1 2024	T4 2026	Action en cours
Action	Remembrements, acquisitions et travaux sur les cellules commerciales	2.2 - Action foncière et immobilière	2	Ville d'Annonay Annonay Rhône Agglo	AM6	90 000,00 €	2019	2023	Action en cours
Action	Amélioration de la qualité urbaine des principaux espaces publics du cœur commerçant	4.2 - Requalification de l'espace public	4	Annonay	AM13	2 190 000,00 €	T3 2023	T4 2026	Action en cours
Action	Mise en place d'actions de théâtralisation de l'espace public par de l'urbanisme éphémère	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	2	Annonay	AM14	50 000,00 €	T2 2022	T4 2026	Action en cours
Action; Étude	Installation en cœur de ville d'un concept de halle gourmande/magasin de producteurs locaux	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	2	Ville d'Annonay	AM20	- €	T1 2024	T3 2025	Action en cours
Action	Renforcement du quartier d'artisans d'art et amélioration de la visibilité	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	2	Annonay Rhône Agglo et Ville d'Annonay	AM21	40 000,00 €	T1 2019	T4 2026	Action en cours
Action	Mise en place d'une charte des façades commerciales	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...	2	Ville d'Annonay	AM24	1 950,00 €	T3 2023		Action en cours
Action	Accompagnement des commerçants à la rénovation de leur commerce	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...	2	Annonay Rhône Agglo et Ville d'Annonay	AM25	- €	T4 2018	T4 2026	Action en cours
Action	Poursuite des opérations de dé-densification pour créer de nouveaux espaces résidentiels	4.2 - Requalification de l'espace public	4	Ville d'Annonay et Annonay Rhône Agglo	AM27	- €			Action en cours
Action	Traitement et qualification des entrées vers le centre-ville	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	4	Ville d'Annonay Annonay Rhône Agglo	AM29	20 000,00 €	T1 2020	T4 2026	Action en cours
Action	Accompagnement la transformation des locaux commerciaux vacants	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	1	Annonay Rhône Agglo et Ville d'Annonay	AM300	- €	T1 2018	T4 2026	Action en cours
Action	Repositionnement des services de la MSP au sein du cœur de ville	5.2 - Accès aux services publics	5	Ville d'Annonay	AM30	- €	T1 2024	T4 2025	Action en cours
Action	Implantation en centre-ville d'un pôle de santé	5.5 - Accès aux soins et santé	5	Annonay Rhône Agglo et Ville d'Annonay	AM31	- €	T3 2023	T2 2024	Action en cours
Action	Mise en œuvre d'une nouvelle OPAH-RU 2023-2028	1.3 - Accompagnement et animation logement/habitat	1	Annonay Rhône Agglo	AN32	- €	T2 2023	T4 2026	Action en cours

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Etat des lieux du centre-ville au démarrage du programme

La convention initiale Action Cœur de Ville d'Annonay, signée en octobre 2018, a donné lieu à une première phase d'initialisation au cours de laquelle ont pu être réalisées des études et diagnostics et déployées des actions matures, déjà initiées, et convergeant vers l'objectif de revitalisation du centre-ville.

Lors de cette phase, le diagnostic d'attractivité a permis l'élaboration d'une stratégie globale. Ce diagnostic à 360 degrés du centre-ville a permis de disposer d'une analyse fine et objective de chaque composante contribuant à l'attractivité d'un centre-ville.

En matière d'habitat, le diagnostic a montré que les besoins en logements ont évolué. Le parc de logements ne répondait pas complètement aux attentes des ménages car en mauvais état ; ce qui contribuait au développement de la vacance. Le centre-ville et sa périphérie directe étaient donc un terreau favorable au déploiement d'une offre adaptée aux exigences d'un cadre de vie renouvelé. Le diagnostic pointait la nécessité d'adapter l'offre aux nouvelles compositions socio-démographiques, en mettant notamment l'accent sur les logements de type T3/T4.

Le diagnostic a permis de confirmer la fragilité de la fonction commerciale du centre-ville d'Annonay avec un rayonnement qui tendait à se réduire sur sa zone de chalandise en raison d'une diversité commerciale en baisse, d'un faible équipement en enseignes et de l'évolution des modes de consommation (vers d'autres pôles ou hors magasin). De plus, l'image commerciale du centre-ville était fortement impactée par l'existence de linéaires vacants rappelant l'étendu du périmètre commerçant historique ne correspondant plus au cœur commerçant d'aujourd'hui.

Sur l'axe mobilité, le diagnostic a montré que la mobilité sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo était encore largement dominée par l'automobile et qu'elle pourrait évoluer vers d'autres modes moins énergivores, plus apaisés et plus écologiques, notamment grâce au développement de l'offre de vélos électriques. La question du stationnement, longtemps pointée comme un facteur clé de succès du commerce (« no parking, no business »), ne semblait plus être un sujet dans le centre-ville d'Annonay du point de vue des commerçants. La nécessité d'une vigilance accrue sur le respect des zones bleues était toutefois mise en avant pour en assurer l'efficacité sur la rotation du stationnement.

Afin de rendre le parcours marchand plus attractif et convivial, le diagnostic mettait en avant la nécessité de donner davantage de place au piéton et d'intégrer des espaces partagés où la circulation des piétons, des vélos et des voitures peut se faire de manière apaisée dans l'aménagement des voiries ; les aménagements dédiés aux cyclistes étant insuffisants. Le projet d'ascenseur urbain et l'amélioration du réseau de transport urbain prévus dans la convention initiale devaient également contribuer au recul de la prédominance de la voiture dans le centre-ville.

La fonction identité du centre-ville d'Annonay était peu lisible en cœur de ville, malgré des espaces publics récemment aménagés comme la place des Cordeliers et la place de la Liberté. Le diagnostic mené relevait les faibles qualités urbaines des entrées de ville, des liaisons piétonnes sur les rues adjacentes du parcours marchand, puis le manque de convivialité et de théâtralisation des espaces sur le cœur de ville.

Enfin, le diagnostic a montré que le centre-ville d'Annonay conservait un rôle structurant en matière d'équipements et de services. La préservation de ces équipements et le traitement des liaisons vers le cœur commerçant étant des enjeux stratégiques pour l'attractivité globale du centre-ville, les conclusions de diagnostic invitaient à avoir une vigilance particulière sur les risques de périphérisation des professionnels de santé qui tendent à fragiliser la fonction « services » du centre-ville.

Rappel des grandes lignes de la stratégie élaborée

L'une des premières étapes dans l'élaboration de la stratégie a été l'affirmation d'un fil rouge comme conducteur de la stratégie d'aménagement du centre-ville et comme identité singulière et unique de la centralité. L'objectif était de le décliner à travers les différentes fonctions retrouvées en centre-ville et de l'affirmer à travers des opérations de marketing territorial. Les échanges et ateliers menés à la suite du diagnostic ont permis de faire émerger deux thématiques fortes autour desquelles le projet de centre-ville pourrait s'appuyer : **La désirabilité résidentielle et la convivialité**, incluant la mise en valeur du patrimoine bâti, le déploiement de la culture et d'animations en centre-ville, l'aménagement de nouveaux espaces verts et de respiration et la valorisation de la place de l'enfant et des modes doux en centre-ville.

Quatre axes de travail fondamentaux ont été proposés pour la redynamisation du centre-ville.

1. Réenchanter les espaces publics du centre-ville pour plus de convivialité :
 - Améliorer les qualités urbaines des espaces publics structurants
 - Animer et théâtraliser les espaces publics du centre-ville
 - Valoriser les parcs et espaces de respiration du cœur de ville
 - Traiter les entrées de ville pour améliorer l'effet vitrine
2. Préserver et développer l'offre commerciale du centre-ville :
 - Protéger l'offre commerciale de centre-ville des effets de périphérisation
 - Valoriser et travailler la qualité de l'offre commerciale existante
 - Accueillir de nouveaux concepts commerciaux innovants
 - Conforter et développer le marché hebdomadaire
3. Améliorer la résidentialité et la désirabilité du parc de logement :
 - Poursuivre la rénovation du parc de logements anciens
 - Dé-densifier le centre ancien pour recréer des espaces de respiration
 - Qualifier les façades bâties et valoriser le patrimoine du centre-ancien
4. Renforcer la fonction économique et de services du centre-ville :
 - Conforter et densifier l'offre médicale en centre-ville
 - Préserver les services publics et culturels en cœur de ville

Cette stratégie est actuellement toujours en cours de déploiement.

Éléments facilitants identifiés et difficultés rencontrées au cours du déploiement du programme

Plusieurs éléments facilitants ont favorisé la mise en œuvre de la stratégie définie.

Tout d'abord, l'historique des politiques publiques en matière d'habitat (troisième OPAH-RU en cours, deux ORI portant sur 19 immeubles...) et l'expérience et la structuration du service Habitat ont permis de mettre en œuvre rapidement la stratégie définie.

Parallèlement à cela, les partenaires du programme (Anah, Action Logement, bailleurs sociaux) se sont fortement mobilisés autour de l'axe habitat. Depuis 2012, près de 4,8 millions d'euros de subventions ont été attribuées dans le cadre des différentes OPAH-RU pour 11,5 millions d'euros de travaux engagés. Un conventionnement spécifique avec Action Logement a permis de mobiliser 7 807 503 € sur la période 2018-2022 et un nouvel avenant prévoyant une réservation de crédits de 6 962 700 € vient d'être signé.

La phase d'initialisation d'Action Cœur de Ville s'est achevée en pleine période de crise sanitaire. Si les difficultés économiques qui en résultent sont bien réelles, cette crise a eu l'avantage de faire évoluer l'image des villes moyennes et de les remettre sur le devant de la scène : nécessité de se mettre au vert, besoin accru de liens avec son territoire, prise de conscience de l'importance du commerce de proximité, de la production locale et des circuits courts...

Enfin, parmi les éléments facteurs clés de succès, les documents d'urbanisme tels que le SCoT ou le règlement d'AVAP (devenu SPR) tous deux adoptés en 2019 ont permis un meilleur encadrement des projets commerciaux sur le territoire et ainsi de contribuer à les faire converger vers les objectifs fixés dans la stratégie.

Les difficultés rencontrées au cours du déploiement de la première période d'ACV résident autour des financements des projets. L'arrêt du FISAC a rendu plus difficile le financement des actions de l'axe 2 en rapport avec le développement commercial du centre-ville. Ces actions sont actuellement principalement financées au niveau local, par la Ville et par l'Agglo. De la même façon, certains projets ont dû être abandonnés ou reportés faute de financement. Le plus emblématique est le projet d'ascenseur urbain, mis de côté pour le moment, faute de financements.

Focus sur quelques projets marquants de la période 2018-2023

Le quartier Rives de Faya

La phase d'initialisation d'Action Cœur de Ville débuté en 2018 a vu la finalisation du projet « Rives de Faya », véritable nouveau quartier au début du parcours marchand dans le cœur de ville d'Annonay. Ce projet, à la fois public et privé, a permis d'accueillir, sur le site d'une ancienne friche industrielles des usines Canson, un supermarché Super U et la nouvelle gare routière. Le quartier accueille également le nouveau pôle Petite Enfance regroupant en un seul lieu crèches, espaces de parentalités, PMI, relais d'assistantes maternelles... Biocoop, la FNAC et une enseigne de bricolage sont venus s'installer dans le quartier. Enfin, la Via Fluvia débouche actuellement sur le parvis de la gare routière. Un projet de cinéma multiplexe, retardé du fait de la crise Covid, est toujours en cours dans ce même quartier.

La fréquentation piétonne dans ce quartier a augmenté de 76 % entre les moyennes constatées dans la période pré-covid et l'année 2022. La fréquentation semble se développer encore avec une augmentation de 13% constatée sur la période janvier-juillet 2023 par rapport à la même période en 2022. Le quartier constitue ainsi une véritable locomotive pour le parcours marchand qui bénéficie des retombées de ce flux piétons supplémentaire.

Les actions en lien avec l'amélioration de l'habitat

Dans la première période du programme, un grand nombre d'actions en faveur de l'amélioration de l'habitat ont pu être conduites. Sont à citer :

- Les deux Opérations de Restauration Immobilière (ORI) portant sur 19 immeubles.
- La fin d'une deuxième OPAH-RU en 2022 avec un bilan 2012-2022 comprenant 158 logements réhabilités (295 en intégrant les copropriétés) dont 77% ont bénéficié de travaux lourds. Cela correspond à environ 11,5 millions d'euros de travaux engagés dans le périmètre du centre historique de la ville d'Annonay.
- La convention tripartite signée avec Action Logement en 2018 qui a permis la rénovation de 133 logements.

- Le lancement, depuis le 1^{er} mai 2023, d'une nouvelle OPAH-RU sur un périmètre élargi, intégrant désormais le quartier de Cance et la rue de Tournon.
- Le lancement de l'opération façades dans le périmètre de l'OPAH-RU, permettant de rendre visible « à l'extérieur » les actions en faveur de l'amélioration de l'offre de logement.

Les actions en lien avec le développement commercial du centre-ville

La lutte contre la vacance commerciale est un enjeu fort et central du programme Action Cœur de Ville d'Annonay. La première période du programme a permis de mettre en place un véritable arsenal de moyens tantôt incitatifs, tantôt coercitifs pour favoriser la baisse de la vacance commerciale et la remise, sur le marché de l'immobilier, de locaux commerciaux à la location en bon état ; ce qui fait défaut dans l'offre existante. Cette série de dispositifs comprend :

- La poursuite du dispositif Aides TPE d'Annonay Rhône Agglo pour accompagner les commerçants dans la création ou la modernisation de leur commerce (subvention de 10 à 20% sur les investissements et travaux de second œuvre – subvention pouvant aller jusqu'à 10 000 euros).
- La création du Dispositif d'Aides à l'Immobilier Commercial (DAIC), par Annonay Rhône Agglo, à destination des propriétaires de locaux commerciaux et des communes ; ce dispositif permet de subventionner jusqu'à 50% des travaux de rénovation lourdes portant sur à minima 3 corps d'état.
- La création de l'opération devantures, par la Ville d'Annonay, permet de financer jusqu'à 50% les travaux en lien avec la rénovation de la devanture des commerces. Le dispositif prévoit également un accompagnement par un architecte conseil, permettant la réalisation de projets qualitatifs s'inscrivant dans leur environnement et en cohérence avec le règlement de SPR.
- L'acquisition en direct par la Ville ou par l'Agglo de locaux commerciaux stratégiques en vue de les réhabiliter et de les remettre quand cela est possible afin de les proposer à des porteurs de projets sur des besoins de commerce identifiés dans le diagnostic d'attractivité.
- En parallèle, la Ville vient de mettre en place la taxe sur les friches commerciales. Cette mesure devrait permettre d'inciter les propriétaires des locaux commerciaux à s'inscrire dans les dispositifs cités ci-dessus afin de remettre sur le marché de la location ou de la vente leurs locaux commerciaux, dont certains parfois sont en état d'abandon.

Dans le cadre de ces dispositifs, 119 commerces sur le territoire de l'Agglo (dont environ 80% sur la ville d'Annonay) ont pu être accompagnés dans le cadre des aides TPE ; ce qui correspond à 587 053 € de subventions versées par Annonay Rhône Agglo depuis 2018. 35 commerçants ou propriétaires de locaux commerciaux ont été accompagnés dans le cadre de l'opération devantures ; contribuant à changer l'effet vitrine du centre-ville. Cela représente près de 157 000 € de subventions versées par la Ville d'Annonay. 58 commerces sont en cours d'accompagnement et devraient voir leurs demandes aboutir d'ici la fin du programme ACV. Le nouveau Dispositif d'Aide à l'Immobilier Commercial (DAIC) lancé en 2022 a permis, à ce jour, l'accompagnement de 5 projets totalisant 205 195 € de subventions.

Focus sur l'accompagnement d'Action Logement

Depuis le début du dispositif ACV, 10 opérations ont été engagées sur Annonay, représentant 133 logements, pour un financement total de 7 806 503 €.

ENGAGEMENTS	Parc	Adresse	Nombre de Logements	Montant financé par ALS	en subvention	en prêt
En 2022	Parc social	1 place du 18 juin	19	598 500 €	359 100 €	239 400 €
	Parc social	rue Bechetoille/Cham de Mars	40	1 505 517 €	903 311 €	602 206 €
	Parc social	1 rue Montgolfier	16	1 197 898 €	598 949 €	598 949 €
	Parc social	21 rue Bechetoille	6	488 215 €	390 572 €	97 643 €
	Parc social	rue Melchior de Vogüe	19	2 088 363 €	1 670 690 €	417 673 €
	Parc privé	22 rue Franki Kramer	3	147 630 €	44 289 €	103 341 €
	Parc privé	5 rue Montgolfier	4	226 360 €	67 908 €	158 452 €
	Parc privé	1 rue des Boucheries	6	282 820 €	85 146 €	197 674 €
TOTAL 2022			113	6 535 303 €	4 119 965 €	2 415 338 €
En 2021	Parc social	15 rue de Fontanes	16	1 058 800 €	211 760 €	847 040 €
TOTAL 2021			16	1 058 800 €	211 760 €	847 040 €
En 2020	Parc privé	1 rue du Petit Collège	4	212 400 €	63 720 €	148 680 €
TOTAL 2020			4	212 400 €	63 720 €	148 680 €
TOTAL DEPUIS LE DEBUT DU DISPOSITIF			133	7 806 503 €	4 395 445 €	3 411 058 €

Focus sur l'accompagnement de la Banque des Territoires

PROJET	Modalités de financements	Montant CDC
DA07 - Plan de sauvegarde Annonay Rhône Agglo*	Cofinancement	87 300 €
OPAH-RU 2017-2021	Cofinancement	60 000 €
ACV-07-Annonay-Etude juridique urbanisme commercial	Cofinancement	9 900 €
DA07-ACV Annonay-Diagnostic commercial	Cofinancement	19 300 €
Solution numérique - mesure de relance	Cofinancement	20 000 €
Centre aquatique Aquavaure*	Prêt	2 250 000 €
TOTAL		2 446 500 €
Accompagnement Banque des Territoires		Somme des Montants CDC
Cofinancement		196 500 €
Prêt		2 250 000 €
TOTAL GENERAL		2 446 500 €

* ces deux projets ne sont pas intégrés dans le programme Action Cœur de Ville mais sont mentionnés dans le bilan car ils concourent à l'attractivité de la ville d'Annonay.

Principaux résultats d'ores et déjà visibles sur le territoire

Les actions en faveur du développement commercial ont favorisé un nouveau dynamisme du commerce avec un ratio ouvertures/fermetures de commerces positif et une tendance à la baisse de la vacance commerciale. Ainsi, les résultats suivants ont pu être observés :

- Sur l'année 2022, comptabilisation de, 13 ouvertures et 5 reprises de fonds et 6 fermetures de commerce.
- Sur la période 2020-2023, comptabilisation de 40 ouvertures, 9 reprises de fonds de commerce, 3 changements de locaux et 19 fermetures.

En parallèle, la fréquentation du centre-ville augmente depuis 2020 :

- + 28,5% au 31 décembre 2021 (comparaison année covid)
- + 6,9 % au 31 décembre 2022 en atteignant **13,5 millions** de passants.

L'opération devantures mise en œuvre depuis 2020 a permis d'améliorer l'effet vitrine du centre-ville et rendre tangible les efforts de dynamisation du commerce. Plus de 80 dossiers de demandes de subventions dans le cadre de l'opération façades ont été déposés. Le montant des subventions versées s'élève à plus de 156 000 euros pour des investissements supérieurs 1,15 million d'euros.

Les travaux subventionnés concernent aussi bien la pose d'une enseigne, la sécurisation du local ou le traitement complet de la devanture.

Ce dynamisme récent est à consolider et pérenniser dans la suite du programme.



Les impacts d'ACV 2018-2022 sur les investissements privés en termes d'habitat et sur l'évolution de la vacance du logement sont difficilement mesurables à ce jour. Les données disponibles datent parfois du début du programme et ne permettent pas une analyse objective. La démarche d'évaluation nous permettra de mieux mesurer les résultats des actions mises en œuvre.

Annexe 2 – Liste et détails des nouvelles fiches-action composant le plan d'action

Coût total	<p>Anah :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ingénierie : 588 020 € (variable en fonction de l'atteinte des objectifs quantitatifs) Aides aux travaux : 4 332 950 € <p>Annonay Rhône Agglo :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ingénierie : 146 260 € Aides aux travaux : 539 000 € <p>Ville d'Annonay :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aides aux travaux : 837 500€ <p>Banque des Territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ingénierie : 146 260 € <p>Action Logement Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> Subventions et prêt aux investisseurs : 6 962 700 €
Financements prévisionnels	<p>Anah : 50% du coût HT de l'ingénierie</p> <p>Banque des territoires : 25% du coût HT de l'ingénierie (plafonné à hauteur du financement d'Annonay Rhône Agglo)</p>
Calendrier	Du 1er mai 2023 au 30 avril 2028
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de logements et de copropriétés réhabilités Montant des travaux engagés et montant des subventions attribuées Nombre d'accompagnements technique réalisés Nombre de situations d'habitat indigne résolues Gain énergétique obtenu à la suite de travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Évolution du taux de vacance de logements Amélioration de l'attractivité résidentielle du quartier selon les professionnels de l'immobilier


Signatures

Annonay Rhône Agglo (maître d'ouvrage)	Anah (co-financeur)	Ville d'Annonay (co-financeur)	Banque des Territoires (co-financeur)	Action Logement Services	Alliade Habitat

Titre du projet	MISE EN ŒUVRE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE N°3
Type de projet	Etude, Action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	<p>L'Opération de Restauration Immobilière permet, pour des immeubles stratégiques dont les perspectives sont bloquées, la réalisation de travaux encadrés par déclaration d'utilité publique et donc de débloquent des situations où les propriétaires étaient récalcitrants à l'idée d'effectuer des travaux, de faciliter les mutations, de lutter contre la vacance d'immeubles stratégiques et de favoriser la venue de nouveaux propriétaires ou locataires.</p> <p>Une première Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur 14 immeubles a été lancée en 2014. Une deuxième ORI sur 5 nouveaux immeubles a été déclarée d'utilité publique en 2020. L'animation est toujours en cours.</p> <p>Une 3ème phase d'ORI pourra être lancée après une année d'animation de l'OPAH-RU 2023-2028. Cela permettra d'évaluer la volonté et la capacité des propriétaires des immeubles prioritaires à réaliser des travaux et en cas de non-intérêt ou d'absence de moyen de pouvoir intégrer ces immeubles à une nouvelle ORI.</p> <p>Les critères de choix des immeubles en ORI seront les suivants : stratégie de l'immeuble au regard du projet urbain, état du bâti et des parties communes, avancement des projets et état des négociations, dureté immobilière (monopropriété, indivision, etc.), présence de logements indécents et de loyers élevés, gestion et fonctionnement</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la réhabilitation d'immeubles dont la situation est bloquée, sans perspective de réhabilitation spontanée par les propriétaires • Agir sur la définition du projet (programmation, typologie, etc.) via un Permis de Construire et contrôler la qualité • Donner l'éligibilité à de produits de défiscalisation • Dynamiser l'OPAH-RU
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay
Partenaires	Anah
Coût total	10 000 € TTC
Financements prévisionnels	Financement des études à 50% du montant HT par l'Anah
Calendrier	Etude préalable : T4 2024
Indicateurs d'avancement	Lancement de l'étude de l'étude préalable
Indicateurs de résultat	Lancement d'un DUP d'ORI 3

Signatures

Ville d'Annonay (maître d'ouvrage)	Anah (co-financeur)

<p>Titre du projet</p>	<p>OPERATIONS DE RECYCLAGE EN RHI-THIRORI</p> <p>(RHI : résorption de l’habitat insalubre et THIRORI : traitement de l’habitat insalubre, remédiable ou dangereux, et des opérations de restructuration immobilière)</p>
<p>Type de projet</p>	<p>Etude, Action</p>
<p>Axe de rattachement</p>	<p>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat</p>
<p>Date de signature</p>	<p>22 décembre 2023</p>
<p>Description générale</p>	<p>L’étude pré-opérationnelle de la nouvelle OPAH-RU cœur de ville historique, Cance, Tournon 2023-2028 a mis en évidence la présence de bâtiments très dégradés, inhabitables sur lesquels l’OPAH-RU, à travers le volet incitatif et l’action privée ne permettront pas une opération viable.</p> <p>La réhabilitation de ces immeubles nécessitera une intervention publique. Deux îlots sont visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ilot Epiphanie • Ilot rues de Tournon / rue Ferdinand Pin 
<p>Objectifs</p>	<p>Financer des opérations pour traiter l’habitat indigne pour produire du logement réhabilité ou neuf adapté aux besoins du territoire, du quartier dans un objectif de mixité sociale</p>
<p>Maître d’ouvrage</p>	<p>Annonay Rhône Agglo (pour les études)</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Ville d’Annonay, Anah, Banque des Territoires, EPORA</p>
<p>Coût total</p>	<p>Etude de faisabilité et d’éligibilité : 50 400 € TTC Etude de calibrage : à définir à l’issue des investigations menées lors de l’étude de faisabilité Accompagnement social et relogement : à définir à l’issue des investigations menées lors de l’étude de faisabilité Mise en œuvre opérationnelle : à définir suite à l’étude de faisabilité</p>
<p>Financements prévisionnels</p>	<p><u>Etude de faisabilité et d’éligibilité</u> : 50% du montant HT par l’Anah / 25% du montant HT par la Banque des Territoires / 25% du montant HT (+TVA) par Annonay Rhône Agglo <u>Etude de calibrage</u> : 70% dans la limite d’un plafond de dépenses de 239 200 € TTC par l’Anah / 25% du montant HT maximum par la Banque des Territoires</p>

	<p>(plafonné à hauteur du financement d'Annonay Rhône Agglo) / participation éventuelle de l'EPORA</p> <p><u>Accompagnement social et relogement</u> : 70% dans la limite d'un plafond de dépenses de 10 000 € TTC/ménage relogé par l'Anah</p> <p><u>Déficit d'opération</u> : RHI : 70% TTC du déficit d'opération par l'Anah – THIRORI : 40% TTC du déficit d'opération par l'Anah</p>
Calendrier	<p><u>Etude de faisabilité et d'éligibilité</u> : 6 à 12 mois en moyenne</p> <p><u>Etude de calibrage</u> : 6 à 24 mois en moyenne</p> <p><u>Accompagnement social et relogement</u> : de quelques mois jusqu'à 2 ans</p> <p><u>Déficit d'opération</u> : en moyenne 5 ans</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des études de faisabilité et d'éligibilité • Validation par l'Anah de l'opportunité d'une procédure RHI-THIRORI et de la possibilité de financement des études de calibrage et de l'accompagnement social / relogement • Lancement de l'étude de calibrage et de l'accompagnement social / relogement • Validation de l'étude de calibrage et de la demande de subvention du déficit d'opération • Acquisitions publiques • Travaux de réhabilitation lourde et/ou démolition (si le SPR le permet)
Indicateurs de résultat	Production d'une offre de logements adaptée aux besoins locaux et contribuant à la mixité sociale

Signatures

Annonay Rhône Agglo (maître d'ouvrage des études)	Anah (co-financeur)	Banque des Territoires (co-financeur)	EPORA (co-financeur)	Ville d'Annonay

Titre du projet	ETUDE DE REQUALIFICATION FUTURE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET LANCEMENT D'UN AMI
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	La Maison des associations est un bâtiment communal situé en plein cœur du centre-ville, en surplomb du parcours marchand. 
	<p>Ce bâtiment abritait, jusqu'à il y a quelques mois encore, les associations de la ville mais la vétusté du bâtiment et les charges inhérentes à son fonctionnement ont conduit la ville à reloger les associations. Le bâtiment de 1600 m² est actuellement vide. La Ville d'Annonay souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour trouver un opérateur qui pourrait porter un projet de requalification du bâtiment et lui donner une nouvelle fonction en adéquation avec le projet de redynamisation du centre-ville.</p> <p>Un groupe d'urbanistes, d'architectes, d'ingénieurs issu du collectif "Les Jean" a travaillé sur la maison des associations dans le cadre d'un hackathon au printemps 2023 dont il est ressorti la nécessité de disposer d'études pré-opérationnelles et de travailler en parallèle en concertation avec des acteurs locaux pour identifier des utilisateurs futurs possibles voire des investisseurs.</p>
Objectifs	L'étude doit permettre de proposer et/ou valider des scénarios de réutilisation possibles pour ce bâtiment et servir de base au lancement d'un AMI afin d'identifier des investisseurs et opérateurs potentiels.
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay
Partenaires	Banque des Territoires
Coût total	30 000 € TTC (à affiner)
Financements prévisionnels	Financement 100% par la Banque des Territoires
Calendrier	Durée de l'étude 6 mois, à lancer en T1 2024

Indicateurs d'avancement	Lancement de l'étude de programmation
Indicateurs de résultat	Lancement d'un AMI Maison des associations

Signatures

Ville d'Annonay (maître d'ouvrage)	Banque des Territoires (financeur de l'étude)

Titre du projet	ETUDE POUR L'AMELIORATION ET LA REQUALIFICATION POSSIBLE DE L'ENTREE NORD EST - ZONE DU MAS / LA LOMBARDIERE
Type de projet	Etude, Action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	<p>La zone économique et commerciale du Mas La Lombardière, située sur la commune de Davézieux (et de manière marginale sur Annonay), est considérée comme structurante à l'échelle d'Annonay Rhône Agglo, mais aussi des Rives du Rhône. En effet, le SCOT l'identifie à la fois comme une zone économique de niveau « SCOT », mais également comme un secteur préférentiel de périphérie de niveau « agglomération » pour l'accueil de commerces. Cette zone économique et commerciale couvre environ 85 ha et compte des activités de commerce de détail, de commerce de gros, d'artisanat et d'industrie. Elle est située en bordure de secteurs d'habitat individuel.</p> <p>Elle constitue la principale zone commerciale de périphérie du Nord-Ardèche et permet en partie de répondre aux besoins des habitants d'un bassin de vie de plus de 50 000 habitants résidant en Ardèche, sur le plateau d'Annonay et dans la Loire sur le secteur des Monts du Pilat.</p> <p>Cette zone économique et commerciale constitue l'entrée Nord-Est de la ville d'Annonay. Cette entrée de ville est peu qualitative, très routière et non paysagée. Cela résulte notamment de l'absence de plan d'aménagement d'ensemble pour cette zone, dont l'urbanisation, caractéristique des zones commerciales développées « au coup par coup », ne reflète pas l'effet vitrine escompté à l'entrée du cœur du territoire. Elle ne participe ainsi pas à la mise en valeur du patrimoine architectural et industriel de qualité de l'agglomération.</p> <p>La zone concentre de ce fait des enjeux liés à la transition écologique (imperméabilisation des sols, modes actifs) et à la transition économique (quel avenir pour le commerce dans la zone ?).</p> <p>Une étude a été initiée en 2021 pour déterminer une stratégie globale de requalification de la zone. Cette étude est actuellement toujours en cours ; elle doit notamment permettre la rédaction d'une OPA pour la zone dans le cadre du futur PLUiH.</p>
Objectifs	<p>L'objectif de cette étude est de relancer et compléter le travail initié en 2021 pour élaborer sur la zone une stratégie permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols tant sur le domaine public que sur les parcelles privées - Améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère - Anticiper les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation tout en contrôlant le développement de la zone pour éviter de porter atteinte au commerce de centre-ville et de centre-bourg du territoire, dans une recherche de complémentarité.
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo pour les études
Partenaires	Commune de Davézieux, Ville d'Annonay, Département de l'Ardèche, Banque des Territoires, ANCT, Etat
Coût total	Etude stratégie de requalification : 47 700 € TTC Etudes complémentaires : à définir

	Coût requalification de la zone : à définir en fonction du projet retenu
Financements prévisionnels	<u>Phase étude</u> : Annonay Rhône Agglo, Banque des territoires, ANCT <u>Phase opérationnelle selon projet</u> : Département, Annonay Rhône Agglo, Commune de Davézieux, ANCT, investisseurs privés
Calendrier	Etudes à poursuivre jusqu'à T3 2024 pour un passage en phase opérationnelle en T1 2026
Indicateurs d'avancement	- Rendus des études - Elaboration d'un projet de requalification globale pour la zone
Indicateurs de résultat	- Amélioration de la qualité paysagère et architecturale de la zone en tenant compte des enjeux de transition écologique et économique - Evolution quantitative et qualitative du nombre de commerces, d'entreprises, d'industries, d'espaces verts, de voies dédiés aux modes actifs, du trafic routier...

Signatures


Annonay Rhône Agglo (maître d'ouvrage des études)	Commune de Davézieux	Ville d'Annonay	Département de l'Ardèche
Syndicat mixte des Rives du Rhône	Banque des Territoires	ANCT	

Titre du projet	ZONE DES 6 CHEMINS ENTREE NORD - ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PRIVES ET ETUDE D'UN PROJET DE REQUALIFICATION
Type de projet	Etude, Action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager Axe 5 : Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	<p>La zone des 6 chemins constitue l'entrée Nord de la Ville d'Annonay. Cette zone, identifiée dans le SCOT comme polarité de bassin de vie, est située sur un emplacement stratégique à côté de l'aire d'envol de montgolfières de la Ville.</p> <p>Elle concentre de l'habitat collectif et individuel, du commerce (présence du plus ancien supermarché du territoire), le centre aquatique, des friches importantes (ancienne boîte de nuit, ancien bowling, ancienne piscine, ancienne enseigne de bricolage), quelques terrains inoccupés.</p> <p>Il est nécessaire, sur cette zone, de travailler sur un projet de requalification mixant, à la fois, des projets à vocation commerciale en accompagnant les porteurs de projets privés et en travaillant sur le recyclage des friches, et des projets à vocation touristique du fait du positionnement géographique de la zone.</p> <p>Il est également nécessaire de renforcer les cheminements dédiés aux mobilités actives entre cette zone et le cœur de ville et d'apaiser les circulations.</p>
Objectifs	<p>L'objectif de cette étude est d'élaborer un futur projet de requalification pour la zone permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'accompagner au mieux les projets économiques privés - De favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols tant sur le domaine public que sur les parcelles privées - D'améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère <p>Une attention particulière sera portée à la recherche de complémentarité avec le commerce de centre-ville et de centre-bourg du territoire, dans une recherche de complémentarité.</p>
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay
Partenaires	Banque des Territoires, ANCT, Etat
Coût total	<u>Phase étude et accompagnement projets privés</u> : 35 000 € TTC <u>Phase opérationnelle</u> : à déterminer selon le projet défini
Financements prévisionnels	<u>Phase étude</u> : Ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo, Banque des territoires, ANCT <u>Phase opérationnelle selon projet</u> : Ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo, ANCT, investisseurs privés
Calendrier	<u>Concertation avec les acteurs économiques de la zone</u> : à partir de T2 24 <u>Définition des études à réaliser</u> : T3 2024 <u>Phase opérationnelle</u> : selon projets définis, notamment projets privés
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Rendus des études - Elaboration d'un projet de requalification globale pour la zone - Accompagnement des projets privés pour la zone
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité paysagère et architecturale de la zone en tenant compte des enjeux de transition écologique et économique

- Evolution quantitative et qualitative du nombre de commerces, d'équipements culturels et de loisirs, d'espaces verts, de voies dédiés aux modes actifs, du trafic routier...

Signatures

Ville d'Annonay (maître d'ouvrage des études)	Annonay Rhône Agglo	Banque des Territoires	ANCT

Titre du projet	REQUALIFICATION DE LA FRICHE DU QUAI DE MERLE – ENTREE SUD DE LA VILLE
Type de projet	Etude, Action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager Axe 5 : Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	<p>Le quartier de Cance constitue l'entrée Sud de la Ville et présente de nombreuses friches anciennes témoignant de l'histoire industrielle de la ville. L'une des friches du quartier est actuellement en cours de requalification pour y accueillir courant 2025, la Maison de la Musique et des Pratiques Amateurs. Le quartier est également à présent inclus dans le périmètre de l'OPAH-RU.</p> <p>De l'autre côté de la rivière, la friche du quai de Merle a été identifiée et fait actuellement l'objet d'une étude d'opportunité financée conjointement par le SCOT des Rives du Rhône, la Banque des Territoires et EPORA. Plusieurs scénarios sont à l'étude de la requalification à la renaturation de cette friche.</p>
	
Objectifs	L'objectif est de recycler cette friche majeure dans le quartier de Cance pour redonner de l'attractivité au quartier, accroître sa résidentialité, améliorer la qualité architecturale et paysagère de l'entrée Sud de la Ville en lien avec les nouveaux usages du quartier, notamment l'ouverture de la maison de la musique.
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay et Annonay Rhône Agglo
Partenaires	SCOT des Rives du Rhône, Banque des Territoires, EPORA
Coût total	<u>Coût étude</u> : 79 175 € HT (EPORA 26 392 €, Banque des Territoires 26 391 €, Scot 26 392 €) – Le coût comprend également l'étude portant sur l'ancienne ébénisterie de Cance. <u>Coût phase opérationnelle</u> : selon scénario retenu
Financements prévisionnels	<u>Etude</u> : financée par le SCOT des Rives du Rhône, EPORA et la Banque des Territoires

	<u>Phase opérationnelle</u> : Ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo, Etat
Calendrier	Rendu final de l'étude : T3-T4 2023 Etudes pré-opérationnelles : T4 2024 Phase opérationnelle : pressentie à l'horizon 2027
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Rendus des études - Elaboration d'un projet de requalification globale pour la friche du quai de Merle
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité paysagère et architecturale du quai de Merle et de l'entrée Sud de la ville - Mise en valeur de la rivière - Evolution qualitative et quantitative du quartier (nombre d'habitants, logements vacants, cheminements piétons, utilisation des espaces de stationnement en connexion avec le parcours marchand, utilisation de l'ascenseur urbain...)

Signatures

Ville d'Annonay (maître d'ouvrage)	Annonay Rhône Agglo (maître d'ouvrage)	Etat		

Titre du projet	ETUDE DE FAISABILITE POUR L'IMPLANTATION D'UN PROJET A VOCATION COMMERCIALE DANS LA MAISON DES SERVICES PUBLICS
Type de projet	Etude, Action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	<p>L'actuelle Maison des Services Publics, située sur la place de la Liberté (place du marché) abritait au début du XXème siècle, les "Galeries Modernes" puis plus récemment, de la fin des années 70 à la fin des années 80-début 90, un petit centre commercial avec un bar à l'étage.</p> <p>Le rez-de-chaussée de ce bâtiment est actuellement quasiment vide depuis le départ de l'espace numérique, le premier étage est occupé en majorité par les services de l'Etat Civil et le deuxième étage accueille des salles et espaces de réunion. La ville a pour projet de relocaliser le service Etat Civil au sein de l'Hôtel de Ville.</p> <p>Ce bâtiment présente une architecture remarquable et une situation géographique intéressante donnant sur la place de la Liberté où se tient le marché deux fois par semaine et en connexion directe avec le parcours marchand.</p>  <p>Dans le cadre d'ACV, il est proposé d'étudier la faisabilité de réintroduire dans ce bâtiment une activité commerciale en complémentarité du parcours marchand et/ou du marché.</p>
Objectifs	Etudier la faisabilité technique et financière d'intégrer, dans le bâtiment de la Maison des Services Publics, une offre commerciale de type halle ou maison de producteurs et de déterminer quelle offre complémentaire pourrait être proposée dans les étages.
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay
Partenaires	Banque des Territoires, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture
Coût total	<u>Coût étude</u> : 30 000 € TTC
Financements prévisionnels	Banque des territoires : 50% du coût de l'étude
Calendrier	T1 2025 – durée de l'étude : 1 an
Indicateurs d'avancement	- Lancement de l'étude de faisabilité

Indicateurs de résultat

- Elaboration d'un projet à vocation commerciale pour la Maison des Services Publics
- Concertation avec les acteurs économiques locaux
- Identification de porteurs de projets potentiels

Signatures

Ville d'Annonay (maître d'ouvrage)	Banque des Territoires	CCI	CMA

Titre du projet	CREATION D'UN LIEU RESSOURCE POUR LE COMMERCE DU TYPE FABRIQUE A BOUTIQUE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	<p>Aujourd'hui, les commerçants, porteurs de projets ou usagers ayant des questions en lien avec le commerce ont la possibilité d'obtenir des informations auprès de la manager de centre-ville basée à l'atelier du projet en centre-ville, de la Chambre de Commerce et d'Industrie dont les locaux sont à Davézieux, de la Chambre de Métier et de l'Artisanat qui assure des permanences au pôle entrepreneurial de Vidalon, de la fédération des commerçants d'Annonay qui occupe un local sur le parcours marchand.</p> <p>Afin de faciliter les démarches des commerçants, porteurs de projet ou habitants, il est proposé de regrouper des permanences de tous ces interlocuteurs dans un même lieu.</p>
Objectifs	Offrir un guichet unique pour les demandes en lien avec le commerce, à la fois aux porteurs de projets, aux commerçants déjà installés ou aux habitants. Occuper un espace central et visible sur le parcours marchand pour rendre visibles et accessibles les moyens mise en œuvre en faveur du commerce.
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay
Partenaires	CCI, CMA, Fédération des commerçants Annonay Plus
Coût total	10 000 € TTC (vitro et communication)
Financements prévisionnels	A déterminer
Calendrier	T2 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les acteurs impliqués - Aménagement du local et instauration d'un mode de fonctionnement entre les différents acteurs du lieu
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du lieu ressource - Suivi du nombre de contacts/visites

Signatures

Ville d'Annonay (maître d'ouvrage)	CCI	CMA	Fédération Annonay Plus

Titre du projet	RESTRUCTURATION DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN
Type de projet	Etude, Action
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	<p>Restructuration du réseau de transport urbain dans le cadre des orientations du PDMS (Plan de Mobilités Simplifiés) et du diagnostic de DEIC, en lien avec la mise en place d'une concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de plusieurs ateliers de concertation et d'une phase de consultation (concernant 3 modifications) à destination du personnel de la Régie, pour l'évolution du réseau existant (début 2024) ; • Mise en place de plusieurs ateliers de concertation auprès d'un groupe d'élus et du personnel pour définir un réseau idéal (d'ici fin 2023) ; • Etude par un bureau d'étude (DEIC) pour établir l'efficacité du réseau actuel • Accompagnement technique à la mise en œuvre des orientations du futur réseau (septembre 2024) ;
Objectifs	Mise en œuvre d'un réseau de transport urbain amélioré, correspondant aux besoins du territoire et de ses habitants
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo
Partenaires	DEIC, ITER
Coût total	40 000 € HT
Financements prévisionnels	Banque des Territoires : 50% du coût de l'étude
Calendrier	Début 2024
Indicateurs d'avancement	Mise en œuvre des différentes phases du projet (avancée de l'étude, concertation)
Indicateurs de résultat	Mise en œuvre du nouveau réseau de transport urbain

Signatures

Annonay Rhône Agglo (maître d'ouvrage)				

Titre du projet	VALORISATION DE LA GARE ROUTIERE POUR FAVORISER L'UTILISATION DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	Amélioration de la visibilité de l'offre de transport en commun et notamment de la signalétique en gare routière afin de favoriser l'utilisation du réseau de transport urbain
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en avant l'offre de transport public - Favoriser l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture - Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo
Partenaires	
Coût total	8 500 € HT
Financements prévisionnels	
Calendrier	2024
Indicateurs d'avancement	Conception des plans et supports
Indicateurs de résultat	Mise en place de la signalétique

Signatures

Annonay Rhône Agglo (maître d'ouvrage)				

Titre du projet	INSTALLATION D'EQUIPEMENTS FAVORISANT LES MODES ACTIFS
Type de projet	Etude, Action
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	Mise en place de consigne à proximité des pôles générateurs de flux (à savoir : aires de covoiturage + pôle multimodal + lycée)
Objectifs	Sécuriser le stationnement vélos et favoriser le report modal par l'usage de la multimodalité (vélo + transport en commun, vélo + covoiturage)
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo et communes concernées du territoire + département
Partenaires	Communes concernées du territoire + département
Coût total	184 000 € (prévision : Schéma Directeur Mobilités Actives : SDMA)
Financements prévisionnels	Voir selon modalités fond de concours (SDMA)
Calendrier	
Indicateurs d'avancement	Avancée du projet
Indicateurs de résultat	Mise en place des différents équipements

Signatures

Annonay Rhône Agglo (maître d'ouvrage)	Communes concernées			

Titre du projet	MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE VAE MOYENNE DUREE SOLIDAIRE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	Expérimentation d'une flotte de vélo 100% à assistance électrique à destination des habitants d'Annonay Rhône Agglo – public en insertion. Location d'une durée comprise entre 1 mois et 6 mois, non-renouvelable. Achat de la flotte par la Régie des Transports et entretien par un ou plusieurs prestataires (vélocistes) du territoire.
Objectifs	Accompagner le changement de mobilité par la mise à disposition à tarification préférentiel (public cible : ménage précaire + actif)
Maître d'ouvrage	Annonay Rhône Agglo
Partenaires	/
Coût total	44 000 €
Financements prévisionnels	Reste à charge après Subvention Avelo2 : 18 000 €
Calendrier	Mise en place du service en 2024
Indicateurs d'avancement	Avancée du projet
Indicateurs de résultat	Proposition du service à la population

Signatures

Annonay Rhône Agglo (maître d'ouvrage)	Mobilités 26.07			

Titre du projet	ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION POUR LA FORET DU MONTMIANDON A ANNONAY
Type de projet	Etude, Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	<p>La forêt du Montmiandon est une forêt périurbaine de 140 ha (périmètre d'étude : Montmiandon + Chatinais). Ce site présente un potentiel d'accueil important au regard de sa proximité avec la ville d'Annonay, mais sa valorisation touristique reste limitée à ce jour. Sur le Montmiandon la commune est propriétaire de 4,8 ha et a signé un bail emphytéotique jusqu'en 2028 sur 26,8ha dont elle a confié la gestion à l'ONF.</p> <p>La forêt assure de nombreuses fonctions, elle atténue le changement climatique en stockant du carbone dans le bois, elle fournit une ressource durable via la production de bois et une énergie renouvelable, elle joue un rôle important dans le cycle de l'eau, elle contribue à préserver la biodiversité en accueillant de nombreuses espèces, à la qualité des paysages et au bien-être des habitants et visiteurs en leur permettant de s'y ressourcer.</p> <p>La forêt est aujourd'hui fragilisée par les changements climatiques qui induisent différents risques : incendies, développement de nuisibles, dépérissement des peuplements, dont les cèdres, dégradant la qualité paysagère et augmentant les risques liés aux chutes d'arbres.</p> <p>Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique, la ville d'Annonay souhaite élaborer un plan de gestion pour la forêt du Montmiandon, conciliant les différents enjeux économiques, sociaux et environnementaux et usages sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion forestière visant à rendre la forêt plus résiliente face aux enjeux de changement climatique, expérimentation de gestion, valorisation locale de la production de bois, • accueil du public et valorisation touristique du site, activités de loisir (randonnée, VTT, chasse, etc.) • protection de la biodiversité, • ... <p>La ville d'Annonay souhaite élaborer ce plan de gestion de manière concertée avec les acteurs concernés et usagers du site.</p>
Objectifs	<p>Objectifs de l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux et un diagnostic du site (atouts et contraintes) sur les différents volets : <ul style="list-style-type: none"> ○ état parcellaire, analyse juridique des baux, conventions, ○ fréquentation, évaluation des pratiques (randonnée, VTT, chasse, etc.) et attentes, ○ état des équipements présents : table d'orientation, sentiers, ○ état des lieux de la biodiversité, ○ gestion forestière : surface, valorisation actuelle des bois, contraintes du site, ○ risques (incendies, etc.), • Proposer une synthèse des enjeux, avec une analyse spatiale identifiant les fonctions principales des surfaces forestières (production, écologique, sociale-accueil, protection contre les risques...)

	<ul style="list-style-type: none"> • Définir la stratégie foncière dans l'objectif de constituer une forêt communale, en fonction des enjeux et des potentiels : <ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre pertinent (totalité du massif ou partiellement en fonction des enjeux identifiés) ○ Stratégie d'acquisition : acquisition foncière en propre, reconduction de baux, signature de nouveaux baux, emplacement réservé, convention avec la SAFER, ○ Estimation des coûts ○ Délai de mise en œuvre • Établir un plan d'action visant à concilier les différents usages et dans un souci de préservation, avec une première estimation technique et financière des actions : <ul style="list-style-type: none"> ○ accueil du public / interprétation : propositions d'aménagements (zones d'accueil, signalétique, sentiers, parcours, mobilier, etc.), ○ biodiversité : amélioration des connaissances, suivi, actions de préservation, etc. ○ gestion forestière : proposition de scénarii, dont un scénario de « libre évolution », intégrant une gestion pour assurer à minima la défense incendie et la sécurisation des zones fréquentées. SYLV'ACCTES pourra être associé à la définition de ces scénarii, Annonay Rhône Agglo y ayant adhéré en 2023 ○ communication, etc.
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay
Partenaires	Prestataire : groupement LPO, ONF, A. Lory Conseil. Partenaires : Rives Nature
Coût total	30 000 €
Financements prévisionnels	Banque des territoires – 50%
Calendrier	T4 2023 – T1 2025
Indicateurs d'avancement	Réalisation des différentes étapes de l'étude : état des lieux, stratégie, plan d'action
Indicateurs de résultat	Etude réalisée, permettant de prioriser les actions à mettre en œuvre

Signatures

Ville d'Annonay (maître d'ouvrage)	Banque des territoires			

Titre du projet	REHABILITATION DE L'ANCIENNE DECHARGE D'ANNONAY POUR MINIMISER SON IMPACT SUR LA QUALITE DES EAUX DE LA CANCE
Type de projet	Etude, Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	<p>L'ancienne décharge d'Annonay est située en bordure de la Cance, à l'aval de la station d'épuration d'Acantia (au lieu-dit « Maret », parcelle 616). Elle s'étend sur un terrain de 21125 m2 en bordure de la rivière Cance coté rive gauche. La décharge n'est plus exploitée depuis 1985. Pendant la période d'exploitation, des déchets hospitaliers, des déchets issus des activités industrielles ainsi que des futs souillés ou contenant des huiles de vidange ont pu être stockés.</p> <p>Le Syndicat des Trois Rivières a souhaité, dans le cadre de ses actions d'amélioration de la qualité des eaux de la Cance, procéder aux études de projet de réhabilitation de ce site dans l'objectif de minimiser l'impact de la décharge sur la qualité des eaux de la rivière. Pour ce faire, le Syndicat des Trois Rivières a mandaté un bureau d'étude (SERAPIS) en 2009. Cette étude a préconisé différents scénarios de réhabilitation de la décharge allant de 1,8 à 3,2M€ de travaux. Au regard des montants de travaux, aucun scénario de réhabilitation n'avait été engagé.</p> <p>En septembre 2021, le S3R a lancé une étude plus globale concernant la restauration morphologique de la Cance en aval d'Annonay (bureau d'étude EGIS). L'objectif est de réduire la vulnérabilité des sites à enjeux, de restaurer la morphologie du cours d'eau, de préserver les milieux naturels et de valoriser le paysage. Plusieurs points noirs ont été identifiés concernant l'hydromorphologie du cours d'eau : la STEP d'Acantia, l'ancienne décharge et la microcentrale hydroélectrique de Pantu. Des scénarios de restauration ont été proposés par le bureau d'étude.</p>
Objectifs	<p>Une étude complémentaire spécifique à la réhabilitation de l'ancienne décharge va être lancée dans l'objectif de mener une étude d'avant-projet sur le remodelage et la stabilisation du talus de la décharge en bord de rivière.</p> <p>L'objectif est d'améliorer la qualité de l'environnement, éviter la pollution à l'aval du cours d'eau et ainsi contribuer à améliorer le cadre de vie des Annonéens.</p>
Maître d'ouvrage	Syndicat des trois rivières
Partenaires	Annonay Rhône Agglo
Coût total	Etude ERG : 40k€ (11k€ pour l'AVP et 30k€ pour les sondages géotechniques)
Financements prévisionnels	Banque des Territoires – 50% Agglomération d'Annonay – 50%
Calendrier	T4 2023 – T1 2024
Indicateurs d'avancement	Avancement de l'étude
Indicateurs de résultat	Etude réalisée

Signatures

S3R (maitre d'ouvrage délégué)	Annonay Rhône Agglo			
--------------------------------	---------------------	--	--	--

--	--	--	--	--

Titre du projet	DIAGNOSTIC ET FORMALISATION DE LA STRATEGIE DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA VILLE D'ANNONAY
Type de projet	Etude, Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	La Ville d'Annonay porte une ambition forte en termes de transition écologique, comme en témoignent les nombreux plans et initiatives lancés depuis le début du mandat : Plan de végétalisation, Plan Energie, mise en place d'un conseil des usagers du vélo, déclinaison sur le territoire du Plan stratégique déchets adopté à l'échelle communautaire (déploiement de composteurs...), économie d'eau, etc.
Objectifs	Accompagner la ville dans le diagnostic des actions mises en œuvre et restant à identifier et dans la formalisation de sa stratégie sur la transition écologique, en lien avec la redynamisation du cœur de ville. L'objectif est de : <ul style="list-style-type: none"> - préciser les éléments d'état des lieux – diagnostic sur la vulnérabilité, - identifier les politiques / actions menées - proposer des actions qui paraîtraient pertinentes au regard des enjeux identifiés sur les différents items (gestion de l'eau, végétalisation et le développement de la nature en ville, la préservation des corridors et des continuités écologiques, désimperméabilisation des sols, transition climatique et bas carbone, aménagement des espaces publics, gestion des îlots de chaleur, adaptation du cadre bâti au changement climatique, etc.)
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay
Partenaires	Banque des territoires, Annonay Rhône Agglo
Coût total	A définir selon l'étude
Financements prévisionnels	Intégration possible dans le dispositif SGreen de la Banque des Territoires
Calendrier	T1 2024 – T4 2024
Indicateurs d'avancement	Formalisation de la stratégie
Indicateurs de résultat	Stratégie transition écologique de la Ville d'Annonay élaborée

Signatures

Ville d'Annonay (maître d'ouvrage)	Banque des territoires			

Titre du projet	ETUDES PREALABLES ET LANCEMENT D'UN AMI SUR LE SITE VAURE/DEOMAS, DANS LE QUARTIER DES 6 CHEMINS, POUR LA CREATION D'UNE OFFRE D'HEBERGEMENT DE PLEIN AIR
Type de projet	Etude, Action
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de service dans chaque ville
Date de signature	22 décembre 2023
Description générale	<p>L'élaboration d'un schéma de développement touristique pour le territoire a permis d'élaborer la stratégie touristique du territoire et son plan d'action pour les 5 prochaines années. Le diagnostic réalisé en amont de la stratégie a mis en exergue le manque d'hébergement touristique sur le territoire.</p> <p>La Ville d'Annonay a été dotée, durant des décennies, d'un camping municipal qui a fermé définitivement ses portes en 2016.</p> <p>L'hôtellerie de plein air est un secteur en forte croissance depuis quelques années, notamment du fait de la montée en gamme des campings et le développement de nouveaux standings (4 et 5 étoiles) et concepts.</p> <p>La Ville d'Annonay souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt sur le site de Vaure/Déomas dont une partie est en cours d'acquisition par EPORA. Ce site situé à proximité du centre aqualudique Aquavaure et du terrain d'envol de montgolfière du Parc de Déomas pourrait accueillir une offre d'hébergements de plein air.</p>
Objectifs	L'objectif est de réaliser les études préalables nécessaires pour pouvoir lancer l'AMI en vue d'identifier des porteurs de projets et investisseurs potentiels pour la création d'un site d'hébergements de plein air.
Maître d'ouvrage	Ville d'Annonay
Partenaires	Annonay Rhône Agglo, EPORA, Banque des Territoires, ADT, Office du Tourisme Ardèche Grand Air
Coût total	Coût des études : 36 000 € TTC Coût de l'AMI : indéfini
Financements prévisionnels	50% voire 100% Banque des Territoires selon adéquation cahier des charges et marchés à bons de commande de la BDT
Calendrier	T1 2024
Indicateurs d'avancement	Rédaction des éléments nécessaires au lancement de l'AMI Lancement de l'AMI
Indicateurs de résultat	Identification de porteurs de projets potentiels

Signatures

Ville d'Annonay (maître d'ouvrage)	Annonay Rhône Agglo	EPORA	Banque des Territoires	ADT	OT Ardèche Grand Air

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

